

PARLEMENT EUROPÉEN

2004



2009

Commission des affaires économiques et monétaires

2006/2018(BUD)

12.9.2006

AVIS

de la commission des affaires économiques et monétaires

à l'intention de la commission des budgets

sur le projet de budget général de l'Union européenne pour l'exercice 2007
(C6-0000/2006 - 2006/2018(BUD))

Section III - Commission

Rapporteur pour avis: Giovanni Pittella

PA_NonLeg

JUSTIFICATION

Le présent projet d'avis utilise comme référence l'avant-projet de budget (APB) pour l'exercice 2007 que la Commission a publié le 3 mai 2006.

1. Remarque générale

Votre rapporteur souhaite émettre une appréciation nuancée sur l'évolution favorable des crédits en ce qui concerne la stratégie de Lisbonne telle que reflétée dans l'évolution des chapitres de l'APB.

Dans le cadre du dispositif financier pluri-annuel 2007-2013, les crédits de l'APB sont organisés en 7 titres dont deux peuvent relever en partie de la logique qui sous-tend la stratégie de Lisbonne. L'évolution des concours qui leur sont affectés sont à comparer à une hausse du budget globale de +4,6 %. Ainsi :

- Les engagements au titre de la Compétitivité pour la croissance et l'emploi augmentent de +11,5 % à 8 796,1 million d'euros. Ils incluent des dépenses liées au Programme pour l'Innovation et la Compétitivité (+53,6%), aux Réseaux Trans-Européens (+18%), et le 7^{ème} programme de recherche (+3,4%).

- Les engagements au titre de la Cohésion pour la croissance et l'emploi, qui correspondent aux fonds structurels, augmentent pour leur part de + 14,8 % à 45 486,6 millions d'euros.

Ces crédits sont éclatés entre plusieurs domaines d'activité, Affaires économiques et financières, Entreprises, Environnement, Société de l'information, Energie et Transport qui ne relèvent pas pour la plupart de la compétence directe de l'ECON mais qui contribuent à la mise en oeuvre de la stratégie de Lisbonne.

Cette évolution globalement favorable des engagements doit bien sûr être déclinée dans des lignes d'intérêt direct pour l'économie européenne. Si l'évolution relative des crédits va dans le bon sens, leur évolution en valeur absolue pour les lignes contribuant effectivement à des dépenses liées à la compétitivité, au soutien aux PME, à l'aide à l'innovation demeure néanmoins modeste du fait des montants de départ.

2. Dépenses administratives du domaine politique "Affaires économiques et financières" (ligne budgétaire 01 01 01)

Votre rapporteur observe avec satisfaction une augmentation de 8,1% par rapport à 2005 des crédits attribués aux dépenses de personnel en activité. Votre rapporteur estime qu'il est indispensable que les services de la Commission disposent des ressources adéquates pour répondre aux missions confiées dans ce domaine et que l'augmentation proposée est satisfaisante.

3. Coordination et surveillance de l'Union économique et monétaire (ligne budgétaire 01 02 02)

Votre rapporteur se félicite de l'augmentation de +4,9% de cette ligne budgétaire qui est proposée par la Commission car il est indispensable que les décideurs politiques et l'opinion

publique disposent d'analyses de bonne qualité afin de pouvoir contrôler efficacement les développements de l'économie européenne.

4. Prince - Communication relative à l'Union économique et monétaire, y compris l'euro (ligne budgétaire 01 02 04)

Votre rapporteur salue l'augmentation substantielle, + 40%, dédiée au programme PRINCE. Les campagnes d'information sur l'UEM et l'euro constituent un instrument vital pour la zone euro. Les sondages d'opinion ont en effet montré une diminution du soutien à l'euro sans doute attribuable en partie à une insuffisante information des citoyens sur les bénéfices de l'UEM et sur l'impact réel sur les prix de l'introduction de l'euro. Des nouvelles campagnes sont nécessaires dans les nouveaux Etats Membres, notamment dans ceux à un stade avancé de préparation en vue de leur entrée dans la zone euro.

5. Programme pour l'Innovation et la Compétitivité (ligne budgétaire 010404)

L'objectif de cette ligne est le soutien aux petites entreprises et à l'innovation au moyen de l'aide à l'accès aux sources de financement. Le Programme pour l'Innovation et la Compétitivité vise à englober dans un plan d'ensemble les divers programmes de soutien à la productivité, l'innovation et la croissance durable. Il est nécessaire d'encourager tous les efforts tendant à faciliter l'accès des PME qui connaissent des difficultés à un financement raisonnable. Néanmoins, le grand nombre de ces programmes ne permet pas d'avoir une lecture aisée des objectifs poursuivis.

Votre rapporteur salue l'accroissement de +55,3% des crédits d'engagement. Néanmoins, en valeur absolue, les montants alloués à ce soutien demeurent modestes : 142,1 millions d'euros de crédits d'engagement et seulement 117 millions d'euros de crédits de paiement (+30%).

6. Fonds d'investissement européen (ligne budgétaire 010409)

La participation à l'augmentation de capital de l'EIF est bienvenue afin de favoriser le capital-risque.

7. Représentation de l'UE au sein de l'IASB

La nécessité d'améliorer la procédure d'élaboration et d'adoption des normes comptables produites par l'IASB auquel l'UE a de facto délégué sa compétence en matière de normes comptables passe par la mise en place d'un financement susceptible de contribuer à une gouvernance améliorée de cet organisme. Au vu des divers schémas de financement susceptibles d'être mis en oeuvre, il convient que la Commission soit en mesure, le cas échéant, d'apporter un financement direct. Par ailleurs, il convient que les ressources en personnel de qualité de la Commission soient adaptées afin de faire face aux enjeux majeurs pour les entreprises et l'économie européenne que représentent les normes comptables.

8. Dépenses administratives du domaine "Politique de Concurrence" (ligne budgétaire 03 01 01)

L'augmentation de +7,5 % par rapport à 2006 des crédits attribués aux dépenses de personnel en activité dans le domaine de la politique de concurrence apparaît en ligne avec

l'indispensable accroissement des ressources humaines pour répondre aux missions confiées dans ce domaine.

9. Programme Fiscalis 2007 (ligne budgétaire 14 05 31)

Le programme Fiscalis, qui vise à améliorer le fonctionnement des systèmes d'imposition sur le marché intérieur, s'est révélé très efficace. Il paraît dès lors important d'allouer tous les moyens nécessaires à ce programme qui a fait la preuve de son efficacité dans le passé. Une hausse des crédits supérieure à celle de + 2,3% prévue dans l'ADP apparaît nécessaire.

SUGGESTIONS

La commission des affaires économiques et monétaires invite la commission des budgets, compétente au fond, à incorporer dans la proposition de résolution qu'elle adoptera les suggestions suivantes:

1. rappelle la position récurrente du Parlement européen en faveur de mesures s'inscrivant dans la stratégie de Lisbonne, notamment le soutien aux PME et à l'innovation, les politiques actives du marché du travail, les mesures de promotion de l'égalité des chances, les politiques d'apprentissage tout au long de la vie; salue les efforts en la matière mais note que la hausse des montants, importante en valeur relative, demeure limitée en valeur absolue;
2. approuve la mise en cohérence de divers programmes relevant du programme-cadre pour l'innovation et la compétitivité; demande néanmoins que les divers programmes en faveur des PME soient parfaitement coordonnés et que les PME qui en sont les destinataires en soient bien informés, afin que ces programmes constituent une aide effective aux destinataires cibles; demande également de rationaliser les programmes qui se chevauchent;
3. demande que des moyens soient prévus afin que la Commission soit en mesure, le cas échéant, d'apporter un financement direct au Conseil international des normes comptables, afin de contribuer à une gouvernance améliorée de cet organisme dans l'intérêt de l'UE;
4. réitère son appui au programme Fiscalis 2007 visant à améliorer le fonctionnement des systèmes d'imposition dans l'UE et à former les fonctionnaires nationaux, que ce soit en matière de fiscalité indirecte ou directe; demande la création d'une base de données européenne unique regroupant les dispositions législatives nationales en matière fiscale, les pratiques en vigueur et les instruments d'apprentissage en ligne, afin de sensibiliser les opérateurs économiques et de faciliter les activités transfrontalières; demande en conséquence un renforcement des crédits prévus pour Fiscalis 2007 supérieur à celui proposé par l'avant-projet de budget.

PROCÉDURE

Titre	Projet de budget général de l'Union européenne pour l'exercice 2007 – Section III - Commission		
Numéro de procédure	2006/2018(BUD)		
Commission compétente au fond	BUDGET		
Avis émis par Date de l'annonce en séance	ECON 0.0.0000		
Coopération renforcée – date de l'annonce en séance	non		
Rapporteur pour avis Date de la nomination	Giovanni Pittella 3.4.2006		
Rapporteur pour avis remplacé	20.6.2006	11.7.2006	11.9.2006
Examen en commission	12.9.2005		
Date de l'adoption	for:	30	
	against:	0	
	abstentions:	0	
Résultat du vote final	Zsolt László Becsey, Pervenche Berès, Sharon Bowles, Udo Bullmann, Ieke van den Burg, Jan Christian Ehler, Elisa Ferreira, José Manuel García-Margallo y Marfil, Donata Maria Assunta Gottardi, Gunnar Hökmark, Karsten Friedrich Hoppenstedt, Sophia in 't Veld, Othmar Karas, Piia-Noora Kauppi, Kurt Joachim Lauk, Astrid Lulling, Cristobal Montoro Romero, Joseph Muscat, John Purvis, Alexander Radwan, Bernhard Rapkay, Dariusz Rosati, Manuel António dos Santos, Margarita Starkevičiūtė, Sahra Wagenknecht		
Membres présents au moment du vote final	Harald Ettl, Satu Hassi, Vladimír Maňka, Thomas Mann, Giovanni Pittella		
Suppléant(s) présent(s) au moment du vote final			
Suppléant(s) (art. 178, par. 2) présent(s) au moment du vote final			
Observations (données disponibles dans une seule langue)			